

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 AVRIL 2022

1 – Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour l'année 2022/2023 afin de pallier l'attente du versement des subventions d'investissement. Les taux sont identiques à ceux de 2021.

Il propose de solliciter son renouvellement auprès de ce même organisme bancaire pour une durée d'1 an dans les conditions suivantes :

MONTANT	300 000 €
TAUX FIXE	0.60 %
COMMISSION D'ENGAGEMENT	0.10 %
COMMISSION DE NON-UTILISATION	0.10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord,

2 – Accueil réfugiés ukrainiens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille de réfugiés ukrainiens a visité l'appartement situé Route des Ecoles que la commune a réhabilité. Cette famille souhaite s'y installer prochainement. Deux enfants seront inscrits à l'école de Brignac la Plaine.

Monsieur le Maire propose de les héberger pendant un an à titre gratuit renouvelable. La cantine sera offerte aux deux enfants scolarisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve

3 – Construction d'une épicerie : Demande de subvention FST

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait opportun de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial pour les travaux de construction de l'épicerie. Le montant des travaux s'élève à la somme de 351 888 € HT soit 422 265.60 € TTC. Les subventions pouvant être sollicitées s'élèvent à la somme de 21 760.00 € pour l'année 2022 et 21 760.00 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- Sollicite les subventions au titre du Fonds de Soutien Territorial pour 2022 et pour 2023 d'un montant de 21 760 € pour une année soit 43 520 €.

Des devis pour les études de sol ont été demandés.

4 – Avenants à divers lots pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en restaurant, les lots 2, 3 et 4 doivent faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De conclure les avenants suivants :

LOT 2 – MENUISERIES EXTERIEURES : avenant n°3 : plus-value d'un montant de 120.00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose de grilles de ventilation

..... Nouveau montant du marché : 31 320.00 € HT.

LOT 3 – PLATRERIE ISOLATION : avenant n°2 : plus-value d'un montant de 2650 € HT qui a pour objet la construction d'une cloison et isolation dans la salle de bain

Nouveau montant du marché : 27 090.57 € HT

LOT 4 – PLOMBERIE CHAUFFAGE : avenant n°1 : plus-value d'un montant de 778.45 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose de deux réseaux supplémentaires avec évacuation

Nouveau montant du marché : 13 744.69 € HT

5 – Subvention Centre de Loisirs de Perpezac le Blanc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au centre de loisirs de Perpezac le Blanc. Ce centre accueille les enfants à partir de 5 ans tous les mercredis, les premières semaines des vacances d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps et le mois de juillet.

Le foyer culturel de Perpezac le Blanc ALSH « Les Z'Amis du Cluzel » sollicite une aide de 300€ correspondant aux frais de fonctionnement et une prestation de service de 2€ par jour par enfant. Monsieur le Maire propose de subventionner 2 années soit 2021 et 2022 pour un montant total de 1744 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord

-

6 – Choix de l'entreprise : PAB 2^{ème} Génération 2^{ème} Tranche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux concernant le PAB 2^{ème} Génération 2^{ème} Tranche

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EUROVIA, la mieux disante, pour un montant de **88 431 € HT** soit 106 117.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité approuve

7 – Choix de l'entreprise : Réfection des ponts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux de réfection des ponts

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MIANE ET VINATIER, la mieux disante, pour un montant de **19 330 € HT** soit 23 196 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité approuve

8 – Chemin rural de Belmont : Avis du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur a rendu son rapport concernant le chemin rural de Belmont avec un avis favorable.

Le Conseil Municipal doit à son tour émettre un avis pour procéder à la rétrocession et au déplacement d'une partie du chemin de Belmont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité émet un avis favorable

-

9 – Amortissement de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public ont été effectués sur la commune en 2021 par la FDEE pour un montant de 9 820.78 € et qu'il y a lieu de fixer la durée des amortissements. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : Décide que la durée d'amortissement sera sur 15 ans

-

10 – Augmentation des loyers au 1^{er} Avril et 1^{er} Mai 2022

Le tarif de location a augmenté de 0.83 % au 1^{er} Avril 2022 suivant l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2021 et de 1.61 % au 1^{er} Mai 2022 suivant l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité est favorable à cette augmentation pour les locations suivantes :

Avril :

- **Logement de Monsieur et Madame ETCHENIQUE / VALLE** : le tarif passera de 550.00 € à **554.54 € + 20 €** de charge(s) (convenu dans le bail), soit **574.54 €**

Mai :

- **Logement de Madame HAMGA** : le tarif passera de 501.00 € à **509.06€**
- **Logement de Monsieur MAURY** : le tarif passera de 278.81 € à **283.30 €**
- **Logement de Monsieur GOUNET** : le tarif passera de 177.32 € à **180.17 €**

11 – Aire de jeux : Choix du bureau d'études

Afin de réaménager le terrain de tennis à côté du stade de football, la commune a le projet d'y créer une aire multi-jeux pour un montant de travaux de 44 595 €. Pour cela, la commune a

consulté deux bureaux d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée :

- Décide de retenir le bureau d'étude « **EP INGENIERIE** » pour la **Maîtrise d'œuvre** pour un montant de **3 150 € HT** soit 3 780 € TTC.
-

Questions Diverses

- La commune a reçu les nouveaux plans de la MAM. Ils ont été donnés aux assistantes maternelles. Nous demandons une réponse sous 8 jours de la part des assistantes maternelles. Le plan sera envoyé ensuite aux services de la PMI. Il faut également demander un plan d'accès à la MAM au cabinet DEJANTE.

-

- L'école a un projet sur la découverte de l'Afrique. Une association viendra sur place proposer des ateliers aux enfants. Le coût de l'opération est de 2 835 €. L'école a versé un acompte de 800 €, l'APE aide à hauteur de 1 400 € et l'école demande une aide de 635 € de la part de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

- La MRAE a donné son avis pour la modification simplifiée du PLU, une évaluation environnementale est demandée.

- Les dernières factures EDF montrent une augmentation significative notamment pour la salle polyvalente et le stade. Il faut sensibiliser les associations.

- Familles Rurales souhaite mettre en place une boîte à livres. Le conseil municipal donne son accord

- L'APE demande à avoir un photocopieur couleur à l'école. Pour l'instant, ce n'est pas prévu au budget. Les institutrices ont la possibilité de venir en mairie faire des copies couleurs. Le local Groupama a été prêté à l'association.

- Un dossier est en cours de préparation pour demander au Conseil Départemental d'installer 6 passages piétons sur la départementale entre La Combe et La Buissonnière afin d'assurer la sécurité des enfants descendant du bus scolaire.